

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre à 18 h 00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS.

Procurations : Mme Josiane BYL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Monique, Anne BENAICHE, Monique GAYET, Fernand MORA, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Mme Christine VANCAUTER a été élue secrétaire.

Délibération n° 3 : Mise à disposition agents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivité territoriales et aux établissement publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable des agents,

Et étant donné l'intervention de ces agents auprès du CCAS de Lafrançaise,

Monsieur le Président propose d'établir une convention de mise à disposition avec la Mairie de Lafrançaise avec prise d'effet au 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028, les agents seront mis à disposition pour effectuer les tâches suivantes :

1 agent : direction des services, 4 heures par semaine

1 agent : Comptabilité et paye, 2 heures par semaine

Monsieur le Président donne lecture des conventions.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la mise à disposition des agents municipaux auprès du CCAS de Lafrançaise à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 3ans.

- d'autoriser Madame Colette VERDOUX, Vice-Présidente à signer les conventions et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



La Secrétaire de Séance

Christine VANCAUTER